



TAILOR CAPITAL

TAILOR EPARGNE HIGH YIELD 1-2 : abandon de l'indicateur de référence

A compter de la valeur liquidative du jeudi 7 janvier 2016, notre fonds Tailor Epargne High Yield 1-2 (part C : FR0011322767 ; part N : FR0012750560) abandonne l'indicateur de référence qui lui était jusque-là associé, à savoir l'indice iBoxx € Germany 1-3 qui représente la performance des obligations souveraines allemandes à 1-3 ans.

Cet indice ne caractérise pas suffisamment la stratégie de gestion du fonds pour constituer un indicateur de comparaison pertinent. En effet, la stratégie d'investissement du fonds repose sur la sélection de titres d'émetteurs privés sans contrainte géographique (y compris pays émergents) et sans contrainte de notation (y compris high yield et non noté jusqu'à 100%).

L'objectif de gestion du fonds reste lui inchangé. Celui-ci vise à rechercher une performance supérieure à cet indice iBoxx € Germany 1-3. Autrement dit, il s'agit d'offrir aux porteurs du fonds une rémunération nette de frais supérieure à celle d'un placement sécuritaire et cela sur un horizon d'investissement d'au moins 2 ans sur la base de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus. L'équipe de gestion continuera donc d'investir sur des obligations qui, au regard de la qualité de crédit intrinsèque des émetteurs, peuvent présenter un caractère spéculatif à long terme mais pour lesquels les gérants estiment avoir une bonne visibilité sur le remboursement à l'échéance compte tenu de la maturité relativement rapprochée.

En l'absence d'indicateur de marché regroupant à la fois des obligations privées qualitatives et spéculatives sur une maturité cible de 1 à 2 années, le fonds sera désormais géré sans indice de référence. La part variable des frais est mécaniquement supprimée alors que les frais fixes demeurent inchangés sur toutes les parts.

Pour plus d'informations sur les caractéristiques de Tailor Epargne High Yield 1-2 et les risques associés à la stratégie d'investissement, nous vous invitons à consulter le DICI et le prospectus, librement disponibles sur notre site internet. Ces documents réglementaires vous seront également adressés sur simple demande écrite et dans un délai de 8 jours ouvrés. Par ailleurs, vous pouvez également consulter les rapports mensuels du fonds qui fournissent notamment des informations sur la structure du portefeuille.